



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Convention Ville de Niort/Association Régionale du Conservatoire
National des Arts et Métiers (ARCNAM) - Attribution d'une
participation financière et conditions d'occupation des locaux au
Centre Municipal Du Guesclin**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Enseignement Secondaire et Supérieur Convention Ville de Niort/Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers (ARCNAM) - Attribution d'une participation financière et conditions d'occupation des locaux au Centre Municipal Du Guesclin

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis 1989, une convention, signée entre la Ville de Niort et le Centre Régional Associé Poitou-Charentes du Conservatoire National des Arts et Métiers, régit les formations universitaires et un enseignement à distance multimédia dispensés par ce Centre.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 1989, la Ville de Niort s'est engagée à soutenir cette activité par une participation financière annuelle et forfaitaire et par la mise à disposition de locaux au Centre Municipal du Guesclin.

A la rentrée universitaire 96/97, une association, l'ARCNAM régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée pour :

- gérer le Centre Régional Associé au CNAM de Poitou-Charentes, conformément à la convention entre l'Association et le CNAM
- développer en Poitou-Charentes toutes les missions du CNAM,
- développer la formation professionnelle supérieure en Poitou-Charentes

Ce changement de gestionnaire nous conduit à modifier le destinataire de l'aide accordée par la Ville de Niort.

Les conditions de soutien et d'accueil seraient reconduites, à savoir :

- le montant de la participation de la Ville de Niort est déterminé chaque année par accord entre les deux parties.

Cette dépense inscrite au budget primitif 1997 au 921.131 est évaluée à 105.600 F,

- les charges dues par l'ARCNAM pour la mise à disposition de locaux au Centre Municipal du Guesclin font l'objet d'un mémoire annuel et sont fonction :

- des besoins en salles de cours auxquels sera appliqué le coût de location horaire arrêté chaque année en Conseil Municipal (annexe II)
- des charges de viabilité dues pour mise à disposition de bureau au Centre du Guesclin

Ces recettes sont inscrites au budget primitif 1997 à l'imputation 921.131.7478 et sont estimées à 21.539,69 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- maintenir les modalités de soutien et d'accueil aux enseignements maintenant gérés par l'ARCNAM
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention conclue entre la Ville de Niort et l'ARCNAM au titre de chaque année universitaire

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)